

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)
Vice-président : Lydie ANCELOT

DÉLIBÉRATION n° CFVU-19-06-2025-05 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 19 juin 2025

Accréditation de la maison des langues en centre CLES

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Contexte :

Demande de ré-accréditation de la Maison des Langues en tant que centre d'examen et de certification du CLES.

Nature de la décision :

Pour délibération de la CFVU

Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

Avis Favorable

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

34 votants : 34 pour
 0 contre
 0 abstention(s)

Fait à Poitiers, le 19/06/2025
La Présidente de la Commission de la Formation
Et de la Vie Universitaire,

Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, de

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.



Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

DOSSIER D'ACCREDITATION

CENTRES CLES



ETABLISSEMENT DEMANDEUR
<i>Université de Poitiers</i>
DATE DE LA PRESENTE DEMANDE
<i>01/06/2025</i>
SITE INTERNET DU CENTRE CLES
<i>mdl.univ-poitiers.fr</i>
CENTRE DE LANGUES
<i>mdl.univ-poitiers.fr</i>
RESEAUX SOCIAUX (UNIQUEMENT SI EXISTANTS)
<i>Cliquer ici pour taper du texte.</i>

SOMMAIRE

I.	Informations générales.....	3
II.	Politique des langues de l'établissement.....	4
1)	Structure et/ou organisation de l'enseignement des langues pour spécialistes d'autres disciplines.....	4
2)	Autres informations pertinentes.....	4
III.	Bilan CLES du quinquennal précédent.....	5
1)	Politique de certification.....	5
2)	Bilan chiffré du quinquennal précédent.....	6
3)	Participation au dispositif national CLES et à l'adhésion.....	7
4)	Ressources mobilisées pour la passation du CLES	7
a)	Équipe pédagogique.....	7
b)	CLES numérique : prérequis.....	10
c)	Autres informations sur le fonctionnement de l'équipe CLES.....	10
d)	Quelles mesures sont prises au niveau de la sécurisation des sujets CLES ?	10
IV.	Projet CLES de l'établissement pour l'accréditation ou la réaccréditation.	10
V.	Avis de l'établissement	12
VI.	Dispositions finales.....	12

I. INFORMATIONS GENERALES

La rubrique « **accréditation** » doit être remplie uniquement par les centres qui demandent une **première** accréditation.

La rubrique « **réaccréditation** » doit être remplie uniquement pour les demandes de **renouvellement** d'accréditation.

Dans les deux cas, ne doivent être indiqués que les langues et les niveaux pour lesquels l'établissement est susceptible d'avoir des évaluateurs accrédités.

DEMANDE D'ACCREDITATION OU DE REACCREDITATION CENTRE CLES ¹	NIVEAU(X)	LANGUE(S) (selon liste des langues et niveaux disponibles à la date de la demande d'accréditation).
Accréditation (années universitaires 2025/2026) selon vagues ²	CLES B1	Russe, chinois, FLE
	CLES B2	Russe, FLE
	CLES C1	FLE
Réaccréditation (ATTENTION : remplir seulement si demande de réaccréditation) (année universitaire 2025/2026)	CLES B1	Anglais, espagnol, allemand, italien, arabe
	CLES B2	Anglais, espagnol, allemand, italien, arabe
	CLES C1	Anglais

	NOM	COORDONNEES
Établissement	Université de Poitiers	15 rue de l'Hôtel Dieu 86034 Poitiers CEDEX
Type (université, école³, ...)	Université	
Chef d'établissement	Virginie Laval (Présidente)	Virginie.laval@univ-poitiers.fr
Pôle CLES de rattachement	Bretagne Loire	Pole.langues@univ-brest.fr
Site(s) de passation	Maison des Langues – Université de Poitiers	Tristan.congourdeau@univ-poitiers.fr
Responsable du centre CLES	Tristan Congourdeau	PRCE ⁴ Maison des Langues Tristan.congourdeau@univ-poitiers.fr 05 49 45 32 57

¹ Arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat CLES (JORF n° 0281, du 3 décembre 2016).

² Cf. Tableau des vagues par établissement à consulter sur Pléiade, dont voici le lien : <https://www.pleiade.education.fr/sites/004208/Centres%20CLES/Kit%20accr%C3%A9ditation%20des%20centres%20CLES?csf=1&e=76HvD5>

³ Seules les écoles autorisées à demander une accréditation au MESR peuvent déposer un dossier.

⁴ Préciser si l'enseignant est titulaire (PR, MCF, PRAG, PRCE), statutaire (lecteur, maître de langue/formateur), vacataire et/ou si personnel administratif.

II. POLITIQUE DES LANGUES DE L'ETABLISSEMENT

1) Structure et/ou organisation de l'enseignement des langues pour spécialistes d'autres disciplines

- Existence d'une structure (service commun, département, ...) dédiée à l'enseignement des langues pour spécialistes d'autres disciplines et place de la structure en charge des certifications par rapport à la structure d'enseignement (même service, services distincts)
- Si oui, lesquels

La Maison des langues est un service général de l'Université de Poitiers qui pilote les enseignements du réseau LanSAD sur toute l'université. Les langues sont également présentes au centre FLE (français langue étrangère) et au CAREL de Royan (centre de langues). La Maison des Langues est également centre d'examen et de certification, notamment pour le CLES.

- Langues enseignées

Les langues enseignées par la MDL et les composantes auprès du public étudiant sont les suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, russe, portugais, chinois, arabe.

- Personnel rattaché à la structure d'enseignement : nombre, qualité (EC, E, BIATS)

Au total, 70 personnes sont rattachées à la Maison des Langues :

- 53 enseignants de langue (PRAG, PRCE, contractuels, maîtres de langue)
- 6 BIATS
- 11 contrats étudiants (vacataires)

Il existe également des enseignants de langue vivante rattachés aux autres composantes.

2) Autres informations pertinentes

(indiquer comment sont organisées les certifications : en transversal, bureau des certifications, au sein d'une UFR langues (ou service) et/ou autres informations que vous jugerez utiles)

Les sessions CLES organisées par la MDL visent tout étudiant de l'UP et candidats extérieurs. Nous mettons en place notre calendrier de certifications et assurons la gestion en coopération avec la coordination nationale.

Nous organisons également d'autres certifications : IELTS, TOEIC (online et papier-crayon), CELPE-Bras.

Nous organisons le CLES en sessions simultanées sur nos sites délocalisés : IUT Poitiers/Niort, IUT d'Angoulême et IUT de Châtellerauld. Certaines certifications, comme le TOEIC, peuvent être organisées en composantes à la demande de ces dernières.

III. BILAN CLES DU QUINQUENNAL PRECEDENT : INDIQUER SEULEMENT DANS LE CAS D'UNE REACCREDITATION

1) Politique de certification

BILAN DU PRECEDENT QUINQUENNAL
1) Public visé (Filières⁵, années de cursus⁶, cursus particuliers, mobilité, formation continue, etc.) <i>Les sessions CLES organisées par la MDL visent tout étudiant de l'UP sur tous les niveaux et dans toutes les composantes, notamment pour certifier des compétences en langue que ce soit dans le cadre personnel, professionnel ou de préparation à la mobilité.</i>
2) Politique de certification (Certification obligatoire, facultative, intégrée au contrôle continu (par type de public et niveau de cursus ...)) <i>Le CLES est proposé comme une certification facultative pour tous les étudiants de l'UP.</i> <i>Droit/AES ont rendu obligatoire la passation de l'IELTS auprès d'une partie de leur public.</i> <i>SFA, Droit/AES, l'ENSI, l'IAE et SCECO ont fait passer le TOEIC à leurs étudiants dans le cadre de leurs mobilités ou poursuites d'études. Pour certaines de leurs filières, le TOEIC a été rendu obligatoire.</i>
3) Politique tarifaire (Certification payante, gratuite, par type de public) <i>Le CLES est une certification gratuite pour les étudiants (à raison d'une passation par étudiant par année universitaire). En revanche, il est payant pour les candidats extérieurs.</i> <i>Toutes les autres certifications proposées aux étudiants de l'UP sont payantes ; une partie du coût de certaines certifications a été pris en charge par certaines composantes.</i>
4) Autres certifications proposées par l'établissement (Nature, niveaux, langues, publics, effectifs, politiques de certification et tarifaire) <i>Certifications pour l'anglais : TOEIC (prix étudiants de l'UP : 52,50 euros pour une session en présentiel ; 62,50 euros pour une session en ligne) ; IELTS (225 euros)</i> <i>Certification pour le russe : TRKI/TORFL (convention en suspens)</i> <i>Certification pour le portugais : CELPE-BRAS (portugais du Brésil, 60 euros pour les étudiants de l'UP)</i> <i>Certifications DALF, DELF et TCF proposées pour le FLE au centre français langue étrangère et IAE</i>
5) Un test de positionnement est-il imposé ou proposé avant passation ? Si oui, pour quel(s) niveaux et quelles langues ? <i>Non, un test de positionnement n'est pas imposé avant la passation. En revanche, les enseignants de langues peuvent inciter les étudiants susceptibles de valider à se présenter aux épreuves pour un niveau donné.</i>
6) Est-ce que l'établissement organise des sessions CLES spécifiques en amont de l'inscription à « Mon Master » ? Si oui, dans quelles langues ? <i>Non.</i>
7) Le CLES est-il proposé en Formation Continue ? Si oui, préciser si via CPF <i>Non, le CLES n'est pour l'instant pas proposé en formation continue.</i>

⁵ Arts-Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales, Sciences-Techniques, Droit-Économie-Gestion, Santé, ESPE.

⁶ L1, L2, L3, M1, M2, Doctorat.

8) Des liens sont-ils faits avec les Relations internationales pour promouvoir le CLES dans l'offre de certifications. Si oui, préciser quelles actions.

Nous informons le service des RI par mail pour qu'ils puissent relayer l'information.

2) Bilan chiffré du quinquennal précédent

ANNEE UNIVERSITAIRE	NOMBRE DE SESSIONS ANNUELLES PAR LANGUE ET PAR NIVEAU⁷ (PRÉCISER SI FORMATION NUMÉRIQUE)	FLUX DE CANDIDATS (NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS ET NOMBRE DE CANDIDATS EFFECTIVEMENT PRÉSENTS PAR LANGUE ET PAR NIVEAU)
2020/2021	Anglais B1 : 1 session Anglais B2 : 2 sessions Espagnol B2 : 1 session	Anglais B1 : 87 candidats inscrits et présents Anglais B2 : 66 candidats inscrits et présents Espagnol B2 : 37 candidats inscrits et présents
2021/2022	Anglais B1 : 4 sessions (dont 3 simultanées) Anglais B2 : 3 sessions Espagnol B2 : 1 session Italien B2 : 1 session	ANGLAIS B1 : 202 CANDIDATS inscrits et présents ANGLAIS B2 : 170 CANDIDATS inscrits et présents ESPAGNOL B2 : 18 CANDIDATS inscrits et présents ITALIEN B2 : 4 CANDIDATS inscrits et présents
2022/2023	Anglais B1 : 4 sessions simultanées Anglais B2 : 3 sessions (dont 2 sessions simultanées)	Anglais B1 : 134 candidats inscrits et présents Anglais B2 : 80 candidats inscrits et présents
2023/2024	Anglais B1 : 3 sessions simultanées Anglais B2 : 2 sessions simultanées Espagnol B2 : 1 session Allemand B2 : 1 session Italien B2 : 1 session	Anglais B1 : 106 candidats inscrits et présents Anglais B2 : 101 candidats inscrits et présents Espagnol B2 : 40 candidats inscrits et présents Allemand B2 : 13 candidats inscrits et présents Italien B2 : 5 candidats inscrits et présents
2024/2025	Anglais B1 : 2 sessions simultanées Anglais B2 : 3 sessions simultanées Espagnol B2 : 1 session Allemand B2 : 1 session Italien B2 : 1 session	Anglais B1 : 55 candidats inscrits et présents Anglais B2 : 72 candidats inscrits et présents Espagnol B2 : 19 candidats inscrits et présents Allemand B2 : 7 candidats inscrits et présents Italien B2 : 8 candidats inscrits et présents

⁷ Données fournis lors de la facturation annuelle des centres.

3) Participation au dispositif national CLES et à l'adhésion

Préciser le rôle joué par votre établissement au sein de la Coordination Nationale CLES

- Participation à la Coordination Nationale CLES (direction adjointe, comité de pilotage, comité scientifique, responsabilité de pôle, comité de validation)

néant

- Participation aux journées de formation CLES (enseignants formateurs, enseignants formés)

Oui : plusieurs enseignants ont suivi la formation pour être concepteurs de sujets CLES et une enseignante a participé à l'université d'été du CLES.

Cette année, trois enseignants se sont inscrits pour la formation à la conception de sujet CLES en anglais, espagnol et russe qui s'est déroulée les 13 et 14 mai.

- Actions mises en place pour promouvoir le CLES (au sein de votre établissement. Par exemple, dans les salons étudiants, auprès des partenaires institutionnels locaux, régionaux, nationaux, dans le cadre de la mobilité étudiante et des partenariats internationaux, etc.)

Présentation du CLES lors des réunions de rentrée aux étudiants, mailing aux étudiants, assesseurs et correspondants RI, affichage des sessions sur le site de la MDL, rencontres avec les enseignants. Présentation sur le village étudiant et lors des journées portes ouvertes.

- Adhésion (ou non adhésion) : préciser l'année d'adhésion de votre établissement. Est-il adhérent au CLES ?
- Si oui sur quelles années universitaires ?

Oui, pour 2025

4) Ressources mobilisées pour la passation du CLES

a) Équipe pédagogique⁸

NOM	STATUT	LANGUE ENSEIGNEE	ACTIVITES AU SEIN DE L'EQUIPE CLES ⁹	COORDONNEES PROFESSIONNELLES
Tristan Congourdeau	Titulaire	ANGLAIS, RUSSE	Responsable de centre de langues, évaluateur, concepteur	Tristan.congourdeau@univ-poitiers.fr
Gaëlle Chabasse	Titulaire	ANGLAIS	Responsable du centre CLES, formatrice et évaluatrice	Gaëlle.chabasse@univ-poitiers.fr

⁸ Responsable de centre, responsable de comité de validation, concepteur, formateur d'évaluateur, évaluateur, etc.

⁹ Enseignant de langue (concepteur, formateur, formateur d'évaluateur, évaluateur, surveillant), administratif, technicien.

Christophe Naud	IGE	Choisir	Ingénieur/technicien	Christophe.naud@univ-poitiers.fr
Mauryn Barreau Trébuchet	CDD		Scolarité, inscription, édition des certificats	Mauryn.barreau.trebuchet@univ-poitiers.fr
Aubriet Hélène	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Helene.aubriet@univ-poitiers.fr
Barat Camille	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1, concepteur	Camille.barat@univ-poitiers.fr
Bichet Christophe	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2, concepteur	Christophe.bichet@univ-poitiers.fr
Boillet Etienne	Titulaire	ITALIEN	Evaluateur B1/B2, formateur	Etienne.boillet@univ-poitiers.fr
Broguy Perrine	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Perrine.broguy@univ-poitiers.fr
Caillet Isabelle	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	isabelle.caillet@univ-poitiers.fr
Chateaufort Kristine	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Kristine.chateaufort@univ-poitiers.fr
HAYS Cécile	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Cecile.hays@univ-poitiers.fr
Couegnassas Carole	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Carole.couegnassas@univ-poitiers.fr
Cretu Millogo Diana	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Diana.cretu.millogo@univ-poitiers.fr
Cuenca Montesino Jose Maria	Titulaire	ESPAGNOL	Evaluateur B1/B2, formateur	Jose.maria.cuenca.montesino@univ-poitiers.fr
Domarco Javier	Titulaire	ESPAGNOL	Evaluateur B1/B2	Javier.domarco@univ-poitiers.fr
Duvernouil Elsa	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Elsa.duverneuil@univ-poitiers.fr
Ellouz Wael	CDI	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Wael.ellouz@univ-poitiers.fr
Faure-Godbert Sylvaine	Titulaire	ALLEMAND	Evaluateur B1/B2	Sylvaine.faure.godbert@univ-poitiers.fr
Feehall Nathalie	CDI	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Nathalie.feehally@univ-poitiers.fr

Ger Chiara	VACATAIR E	ITALIEN	Evaluateur B1/B2	Chiara.geri@univ- poitiers.fr
Guibert eau Lauren ce	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Laurence.guiberteau@univ- poitiers.fr
Günthe r Beate	CDI	ALLEMAND	Evaluateur B1/B2	Beate.gunther@univ- poitiers.fr
Iracane Hélène	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Helene.iracana@univ- poitiers.fr
Khan Nathali e	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Nathalie.khan@univ- poitiers.fr
Longin Céline	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2, concepteur	Celine.longin@univ- poitiers.fr
Morris Alicia	CDD	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Alicia.morris@univ- poitiers.fr
Roman Drina	CDI	ESPAGNOL	Evaluateur B1/B2, concepteur	Drina.roman@univ- poitiers.fr
Roux Emma nuelle	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Emmanuelle.roux@univ- poitiers.fr
Vallade Christo phe	Titulaire	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Christophe.vallade@univ- poitiers.fr
Vailly Lucie	CDD	ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Lucie.vailly@univ- poitiers.fr
Vasque z Lucena Andrès	Maître de Langue	ESPAGNOL	Evaluateur B1/B2	Andres.lucena.vazques@u niv-poitiers.fr
Cabalu z Ducass e Fernan da Paz	CDD	ESPAGNOL	Evaluateur B1/B2	Fernanda.paz.cabaluz.duc asse@univ-poitiers.fr
Subbot ina Galina	Titulaire	RUSSE	Evaluateur B1/B2	Galina.subbotina@univ- poitiers.fr
Jing Wang	Titulaire	CHINOIS	Evaluateur B1/B2	Jing.wang@univ-poitiers.fr
King Claire	CDI	FLE, ANGLAIS	Evaluateur B1/B2	Claire.king@univ- poitiers.fr
Videau Nicolas	TIT	ANGLAIS	Président de jury	Nicolas.videau@univ- poitiers.fr

Cliquer ici pour taper du texte.

b) CLES numérique : prérequis

MATERIEL UTILISE ¹⁰	NOMBRE	LOCAUX DE PASSATION DES EPREUVES ¹¹
Dictaphones et micro-casques	100	Amphithéâtre, salles banalisées
Cliquer ici pour taper du texte.	?	Cliquer ici pour taper du texte.
Cliquer ici pour taper du texte.	?	Cliquer ici pour taper du texte.

c) Autres informations sur le fonctionnement de l'équipe CLES

Cliquer ici pour taper du texte.

d) Quelles mesures sont prises au niveau de la sécurisation des sujets CLES (transmission, stockage, destruction de sujets ...) ?

Nous suivons les procédures telles que décrites dans la charte des examens de l'UP. Nous systématisons la signature des évaluateurs et examinateurs afin de maintenir la confidentialité des sujets et protéger le centre. Nous procédons à la destruction des sujets et à la suppression des enregistrements une fois les jurys de délibérations effectués.

IV. PROJET CLES DE L'ETABLISSEMENT POUR L'ACCREDITATION OU LA REACCREDITATION.¹²**1) Politique de certification**

PROJET DE L'ETABLISSEMENT
1) Public visé (Filières¹³, années de cursus¹⁴, cursus particuliers, mobilité, formation continue, etc.) <i>Les sessions CLES organisées par la MDL visent tout étudiant de l'UP, souhaitant certifié ses compétences en langue que ce soit dans le cadre personnel, professionnel ou de préparation à la mobilité.</i> 2) Politique de certification (Certification obligatoire, facultative, intégrée au contrôle continu (par type de public et niveau de cursus ...)) <i>Le CLES est proposé comme une certification facultative pour tous les étudiants de l'UP.</i> <i>Droit/AES ont rendu obligatoire la passation de l'IELTS auprès d'une partie de leur public.</i> <i>SFA, Droit/AES, l'ENSI, l'IAE et SCECO ont fait passer le TOEIC à leurs étudiants dans le cadre de leurs mobilités ou poursuites d'études. Pour certaines de leurs filières, le TOEIC a été rendu obligatoire.</i> 3) Politique tarifaire (Certification payante, gratuite, par type de public)

¹⁰ Pour l'enregistrement des productions orales en CLES B1 : outils numériques (ordinateurs, magnétophones, dictaphones, casques, etc. ...), outils analogiques, ...

¹¹ Salle de certification, salle de travail numérique, laboratoire multimédia, amphithéâtre, amphi, labos de langues, labos informatiques, salles informatiques ...

¹² Ne signaler que les modifications par rapport aux éléments mentionnés dans le paragraphe III

¹³ Arts-Lettres-Langues-Sciences humaines et sociales, Sciences-Techniques, Droit-Économie-Gestion, Santé, ESPE.

¹⁴ L1, L2, L3, M1, M2, Doctorat.

Le CLES est une certification gratuite pour les étudiants (à raison d'une passation par étudiant par année universitaire)

Toutes les autres certifications proposées aux étudiants de l'UP sont payantes ; une partie du coût de certaines certifications a été pris en charge par certaines composantes.

4) Autres certifications proposées par l'établissement

(Nature, niveaux, langues, publics, effectifs, politiques de certification et tarifaire)

Certifications pour l'anglais : TOEIC (prix étudiants de l'UP : 52,50 euros pour une session en présentiel, 62,50 euros pour une session en ligne, 179 euros tout public) ; IELTS (225 euros pour les étudiants de l'UP)

Certification pour le russe : TRKI/TORFL (convention en suspens)

Certification pour le portugais : CELPE-BRAS (portugais du Brésil, 60 euros pour les étudiants de l'UP, 100 euros pour les extérieurs)

Certifications DALF, DELF et TCF proposées pour le FLE au centre français langue étrangères et IAE

5) Un test de positionnement est-il imposé ou proposé avant passation ? Si oui, pour quel(s) niveaux et quelles langues ?

Non

6) Est-ce que l'établissement organise des sessions CLES spécifiques en amont de l'inscription à « Mon Master » ? Si oui, dans quelles langues ?

Non

7) Le CLES est-il proposé en Formation Continue ?

Si oui, préciser si via CPF

Non

8) Des liens sont-ils faits avec les Relations internationales pour promouvoir le CLES dans l'offre de certifications.

Si oui, préciser quelles actions.

Nous informons le service des RI par mail pour qu'ils puissent relayer l'information.

2) Quelles sont les modalités mises en place pour les candidats à besoins spécifiques (lien avec la cellule ESH, surveillance, adaptation) ?

Si besoin, contacter la CN CLES

Nous appliquons le règlement des examens de l'Université de Poitiers pour prendre en compte les candidats à besoins spécifiques.

ÉTABLISSEMENTS EN CONVENTION CLES			
TYPE D'ÉTABLISSEMENT (UNIVERSITE, ECOLE, INSTITUT ...)	NOM	COORDONNEES (Adresse postale, adresse mail, n° tél.)	TYPE DE CONVENTION*
Cliquer ici pour taper du texte.	Cliquer ici pour taper du texte.	Cliquer ici pour taper du texte.	Cliquer ici pour taper du texte.

<i>Cliquer ici pour taper du texte.</i>	<i>Cliquer ici pour taper du texte.</i>	<i>Cliquer ici pour taper du texte.</i>	<i>Cliquer ici pour taper du texte.</i>
---	---	---	---

*** Préciser le Type des conventions établies**

- Entre centres accrédités CLES
Cliquer ici pour taper du texte.
- Du centre accrédité CLES avec un autre établissement du même pôle ou hors pôle (ministère, université, ...)
Cliquer ici pour taper du texte.
- Fournir les conventions en fichier joint à la demande

V. AVIS DE L'ÉTABLISSEMENT

(Avis du/de la VP Formation et résultats du vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) sur la demande d'accréditation/réaccréditation et sur les tarifs.)

Cliquer ici pour taper du texte.

VI. DISPOSITIONS FINALES

Validation et signature de la gouvernance de l'établissement

Fait à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. , le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature

Contestation – Non-attribution du bonus engagement

De : RAPHAEL GUINET <raphael.guinet@etu.univ-poitiers.fr> lun., 23 juin 2025 13:38
Objet : Contestation – Non-attribution du bonus engagement
À : recours formation <recours.formation@univ-poitiers.fr>

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire afin de contester la non-attribution du bonus engagement, dont j'ai constaté l'absence dans mon relevé de notes.

Je suis sincèrement surpris de ne pas avoir obtenu ce bonus, alors même que je travaille en parallèle de mes études avec un contrat d'environ 15 heures par semaine. En effet, mon emploi au sein du Crous s'inscrit dans une mission d'utilité publique, puisque mes activités visent directement à favoriser le bien-être physique et mental des étudiants.

Par ailleurs, j'ai également été en contrat durant les vacances de la Toussaint et de Noël. J'ai d'ailleurs renoncé à passer les fêtes de fin d'année avec ma famille afin de pouvoir travailler et financer mes études. Cet engagement constant, au détriment parfois de ma vie personnelle, reflète à mon sens l'esprit même du bonus engagement.

Je souhaiterais donc comprendre les raisons pour lesquelles ce bonus ne m'a pas été accordé, et s'il est possible de réexaminer ma situation.

Je vous remercie par avance pour votre retour et reste à votre disposition pour tout document ou précision complémentaire.

Bien cordialement,

GUINET RAPHAEL
